

Les ICIC en Afrique du Sud après l'apartheid : L'exemple de la *National Film and Video Foundation*

Samuel Lelièvre

Atelier Fiwe, Paris, Film-Art-Culture, Laval, France

L'Afrique du Sud est le seul pays d'Afrique sub-saharienne à avoir développé une industrie cinématographique au sens que l'on donne habituellement à ce terme. Cependant, cette industrie a été instrumentalisée par les régimes politiques et la mise en place du système d'apartheid au milieu du 20^e siècle.¹ Avec les bouleversements qui sont intervenus dès la fin des années 80 et l'instauration de la démocratie en 1994, cette puissante industrie cinématographique et audiovisuelle sud-africaine – elle a été rejointe par la télévision à la fin des années 70 – est entrée dans une phase de restructuration qui est encore en cours. Cette restructuration a été mise en place à travers la rédaction, par un comité d'experts, d'un Livre Blanc² qui a conduit à la création en 1999 de la *National Film and Video Foundation (NFVF)* par le gouvernement sud-africain – No. 73 of 1997 : National Film and Video Foundation Act, du « journal officiel sud-africain ».³ L'action gouvernementale en direction de l'audiovisuel et du cinéma se situe dans une perspective totalement différente des politiques qui avaient été instituées auparavant. L'objectif principal demeurant de « créer un environnement qui développe et fait la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle sur le plan national et sur le plan international ».⁴

La NFVF reçoit un financement annuel d'environ 25 millions de rands (environ 2,9 millions d'euros)⁵ pour subvenir à ses obligations statutaires. Cinq ans après la promulgation de l'Act No. 73 of 1997, la NFVF a investi 150 millions de rands dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Cela englobait 229 bourses et 44 programmes de formation. Les domaines de financement et/ou support de la NFVF concernent l'éducation et la formation, le financement en matière de développement (Development Funding), le financement en matière de production (Production Funding), le marketing et la distribution.

Sur cette base, le développement et la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle passent aussi par l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'amélioration de la diffusion des films et, comme cela est indiqué dans différents rapports officiels, le traitement des déséquilibres historiques dans l'infrastructure et la distribution des compétences et des ressources. De ce point de vue, cette institution s'assigne aussi explicitement un impératif éthique, lequel a pu notamment être formulé de la façon suivante : « nous croyons que c'est un devoir national que de permettre aux Sud-Africains d'avoir prise sur les modes d'expression de leurs propres images, et ainsi approfondir la démocratie et créer la prospérité ». On pourrait ainsi considérer que la

conception politico-idéologique qui sous-tend la NFVF rejoint l'ethos des politiques conduites en direction des films et pratiques cinématographiques ou audiovisuelles africaines en général, notamment en Europe.

L'objectif de ce texte n'est pas de rendre compte de tous les changements qui sont apparus dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle sud-africaine depuis les années 90, ni même de rentrer dans le détail des transformations ayant conduit à l'établissement de la NFVF, mais de se focaliser sur les changements récents liés à cette institution. Pour ce faire, on s'appuiera principalement sur des documents officiels ou administratifs qui nous ont été transmis par des membres de la NFVF. Cette communication se base sur des recherches effectuées lors d'un séjour post-doctoral de deux ans en Afrique du Sud et dans le cadre de travaux effectués par la suite en direction des films et pratiques cinématographiques ou audiovisuelles sud-africaines.

Quelques concepts-clés

Une des notions les plus incontournables de toute politique post-apartheid est celle de l'« empowerment ». A défaut de pouvoir trouver un équivalent correct en Français, on pourrait la définir comme « une action politique volontaire pour permettre aux personnes ou aux groupes de personnes initialement « exclus » d'avoir accès aux sphères du pouvoir ou à des emplois qualifiés ». La question de l'empowerment concerne aussi les femmes – lesquelles furent, historiquement, à l'avant-garde dans ce domaine. Il est communément admis que le gouvernement sud-africain et les diverses institutions du pays doivent traiter du problème de la représentation des groupes initialement exclus et des femmes, notamment au niveau de leur intégration ou accession aux postes de qualification les plus élevés, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Une seconde notion importante est celle d'« heritage » – qu'on pourra évidemment traduire par héritage en Français et qu'on pourra relier à celle, plus générale et moins spécifique à l'Afrique du Sud, de « diversité culturelle ». L'Afrique du Sud compte 11 langues officielles et les objectifs politiques dans ce domaine sont de faire la place la plus grande possible à cette diversité culturelle – précisément par opposition à ce qui se passait au temps de l'apartheid. Depuis 1998, 6 des neufs projets en rapport avec la question de l'« heritage » ont été établis par des cabinets nationaux, y compris le Nelson Mandela Museum, le Women's Monument aux Union Buildings et les célébrations du centenaire de l'Anglo-Boer/South African War Commemoration. Dans le cadre de cette politique sur l'« heritage », une Khoi-San Heritage Route sera mise en place au cours des années 2006-2009, de même que le développement du Sarah Bartmann Monument. L'établissement du Luthuli Museum dans le KwaZulu-Natal poursuit des objectifs identiques. L'ouverture de financements via le fonds de transformation (Transformation Fund) pour la formation des personnels de musée, l'éducation et l'atteinte des programmes et les projets de développement du public a augmenté les possibilités des institutions dans ce domaine.

Finalement, il convient de souligner le lien qui s'est progressivement établi et renforcé entre l'industrie audiovisuelle (au sens large) et l' « industrie touristique ». Sans être spécifique à l'Afrique du Sud, cet aspect revêt un caractère particulier dans ce pays, en constituant, au-delà de ces indéniables enjeux économiques et financiers, une nouvelle forme d'instrumentalisation du cinéma et de l'audiovisuel.⁶ Après les notions d' « empowerment » et d'« heritage », le lien entre le cinéma (ou l'audiovisuel) et le tourisme nous ramène davantage à une dimension pragmatique de cette industrie cinématographique et audiovisuelle sud-africaine.

Les mutations récentes

Les mutations récentes apparaissent tout d'abord au niveau des politiques économiques et de financement. Ainsi, le gouvernement a introduit des incitations fiscales (telles que les Film Allowances et le DTI's Film and Television Production Rebate). La « Industrial Development Corporation » (IDC) a mis en place une division du cinéma et de l'audiovisuel en 2001 et a investi environ 400 millions de rands dans le cinéma et l'audiovisuel (télévision incluse). La NFVF a également mis en place une stratégie de développement dans la perspective d'une croissance rapide et par rapport aux différents secteurs concernés – production faisant se rencontrer les défis globaux et les contenus locaux, expansion et pénétration du marché, développement du marché local, création de nouveaux services, et développement des compétences.

Sur le plan international, on l'a déjà indiqué, la stratégie de la NFVF est d'améliorer la position de l'industrie déjà existante et de l'Afrique du Sud, notamment à travers le développement de nouveaux marchés et la promotion du pays en tant que destination privilégiée pour les productions et co-productions internationales. Des « International Memoranda of Understanding » et des accords culturels ont été identifiés comme des vecteurs clés pour promouvoir l'accès à des financements et créer des réseaux agissant dans l'intérêt des différents partenaires. Ainsi, la NFVF a signé un mémorandum avec la National Film Development Corporation of India (NFDC) lors du 33rd International Film Festival of India à New Delhi le 4 octobre 2004. Des projets de mémorandum existent actuellement avec le UK Film Council, le Netherlands Film Fund, et la South African Broadcasting Company. Un mémorandum a été signé avec M-Net pour la diffusion de films indépendants en Afrique du Sud. Une partie de cette stratégie inclut de se concentrer sur la consolidation des liens avec les acteurs-clés de l'industrie à travers le continent africain dans la perspective d'une stratégie de développement exhaustive du cinéma en Afrique.

Des discussions ont été conduites en ce sens lors du Fespaco 2003, notamment afin d'explorer une restructuration de la Fédération Panafricaine des Cinéastes (FEPACI). La NFVF a co-organisé le dernier sommet du cinéma africain – qui était en même temps une réunion de la FEPACI – à Johannesburg en 2006. D'autres accords de coopération sont en cours avec Cuba, la France, les Pays-Bas, l'Égypte, la Grande-Bretagne. Un traité de coproduction est en place avec le Canada. D'une manière générale, on remarque que la présence d'institutions sud-africaines telles que la NFVF s'est considérablement accentuée depuis les années 2000 dans diverses manifestations internationales (telles que le Festival de Cannes).

Mais il apparaît que le domaine de la formation et de l'enseignement constitue l'un des plus importants que la NFVF doit traiter et pour lesquels de nouveaux projets et de nouvelles politiques doivent être mis en place. D'une manière générale, à travers la création de ce qui pourrait être assimilé à une haute autorité pour l'éducation et la formation – Sector Education Training Authorities (SETAs) –, le gouvernement sud-africain semble s'être engagé dans le développement de compétences de son industrie cinématographique et audiovisuelle.

Selon les différents documents qu'il nous a été donné de consulter, les responsables de la NFVF considèrent en effet l'enseignement et la formation comme un domaine-clé pour construire une industrie florissante ; ils souhaitent travailler à ce qu'un grand nombre de Sud-Africains historiquement désavantagés aient accès aux meilleurs emplois de cette industrie. Dans cette perspective, la NFVF a poursuivi depuis 2003 son action pour l'amélioration de la formation au cinéma et à la télévision, en facilitant les partenariats, en reliant ou établissant un réseau entre les différents acteurs de l'industrie, en fournissant un soutien financier et en conduisant un audit des compétences et ressources dans le domaine de la formation. Elle s'est également attachée à développer et mettre en application des stratégies de communication pour la formation et l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel à l'échelle nationale, en permettant l'accès à des formations de qualité à travers des bourses d'études et un support aux programmes habilités de formation ou les lieux d'apprentissages, et en faisant la promotion de formations de qualité et pointues à travers des collaborations stratégiques avec les gouvernements provinciaux et locaux. Finalement, la NFVF s'est également engagée dans une participation au Audiovisual Standards Generating Body, un partenariat avec le Media, Advertising, Packaging, Print and Publishing Sector Education Authority (MAPPP-SETA), et la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'une école nationale de cinéma (National Film School).

Le rôle de la formation

Les objectifs de la NFVF dans le domaine de l'éducation et de la formation sont de fournir une stratégie nationale et une direction pour le développement de compétences dans l'industrie du film et de la vidéo, le tout en relation avec les priorités nationales en faveur du développement de compétences. Pour ce faire, elle cherche à réunir des données fiables et exploitables sur ce secteur de l'économie, en s'appuyant sur les recherches en cours au sujet des besoins de compétences, d'éducation et de ressources de formation, en élaborant une approche concertée et en rapport avec les besoins de l'industrie, en privilégiant autant que faire se peut la qualité des offres de formation et d'enseignement plutôt que le nombre d'offres.

A ce stade, le cadre législatif des actions conduites par la NFVF est relatif aux : South African Qualifications Authority Act (1995), Skills Development Act (1999), Skills Levies Act (1998), Further Education and Training Act (1998), National Skills Development Strategy.

A travers les différents échanges qui ont pu être établis entre les responsables de la NFVF et les professionnels sud-africains du cinéma et de l'audiovisuel, il a été clairement dit que cette industrie a le potentiel de traiter de la question de la pauvreté et de la création d'emplois – un point qui est considéré comme une priorité nationale. Pour ce faire, il a aussi clairement été admis que l'industrie cinématographique et audiovisuelle a besoin du gouvernement tout en considérant que cet appui demeure insuffisant, en particulier par rapport à la question de la formation, laquelle demeure, selon les communications publiques, encore très largement problématique.

Néanmoins, des arrangements ou accords de coproduction ont pu être mis en place et les liens déjà existants entre les institutions et l'industrie ont pu être accentués. Cela concerne en particulier le Ministère du commerce et de l'industrie, un programme dans le domaine de la vidéo numérique, un programme de court-métrages documentaires intitulé « Project 10 » avec le SABC, et le programme intitulé « New Directions » avec M-Net (Multichoice). Le NFVF a également permis à des réalisateurs sud-africains d'assister à des festivals afin de pouvoir montrer leurs films et faire un travail de promotion. Travaillant avec des organismes tels que l'Audiovisual Entrepreneur of Africa (AVEA), le NFVF aurait dépensé 14,3 million de rands dans la formation en 2004 et 2005.

Les actions de la NFVF engagent également les gouvernements provinciaux, notamment à partir du moment où cette institution a supporté les initiatives provinciales pour l'établissement de bureaux du cinéma (Film Offices), les festivals locaux et le développement des initiatives dans ce domaine du cinéma et de l'audiovisuel. En plus des ministères gouvernementaux cités précédemment, le mandat de la NFVF a aussi nécessité le développement de relations institutionnelles avec le ministère du Travail, notamment à travers le MAPPP-SETA, afin de mettre en place des stratégies de développement de compétences pour l'industrie du film.

Le développement de la formation et des ressources humaines

Par ces programmes et ces textes, les actions de la NFVF incluent en effet le développement des ressources humaines ou plus précisément de l'enseignement et de la formation en vue du développement de ces ressources humaines et des compétences. L'objectif est d'augmenter la capacité des individus à participer activement au monde du travail. On trouve dans les textes et rapports officiels une référence aux notions de Théorie du Capital Humain (Human Capital Theory - HCT) et de Développement du Capital Humain (Human Capital Development – HRD). Ces notions partent généralement du principe qu'une expansion de l'éducation doit être gouvernée par une discipline fiscale qui doit être mesurée en termes de croissance économique, de Retour sur Investissement (Return On Investment - ROI) et de Retour sur Investissement Social (Return On Social Investment – ROSI).

La réponse des responsables politiques et administratifs sud-africains à la HCT et au HRD a été de favoriser le développement de hautes compétences, au sens défini des diverses politiques destinées à réformer le système éducatif. Le poids financier de l'industrie

cinématographique et audiovisuelle sud-africaine est estimé à environ 5,8 milliards de rands. Cependant, il est habituellement admis qu'elle n'a pas produit un nombre significatif de films et que la qualité des produits est en général inadaptée au marché. C'est essentiellement pour cette raison que l'enseignement et l'éducation sont considérés par les décideurs et membres de la NFVF comme des clés pour la viabilité, la croissance et le développement à long terme de l'industrie du film et de la vidéo.

Dès lors, les défis auxquels la NFVF a à faire face sont les suivants. Tout d'abord le fait que l'éducation et la formation des professionnels du film et de la vidéo sont fragmentées et pas encore « aux normes ». Les initiatives qui ont été mises en place n'ont pas conduit à des bénéfices importants et concrets pour les professionnels des populations auparavant désavantagées. Un autre problème est le manque de reconnaissance du rôle important des lieux de formation. De plus, la formation professionnelle a été structurée et encadrée de manière inadéquate et ainsi n'a pas toujours contribué au développement de l'apprentissage et de la carrière des individus. Il faut aussi savoir que la plupart des formations ne sont pas rémunérées, les rendant inaccessibles à la majorité de la population. Finalement, l'Afrique du Sud dispose d'un nombre inadéquat de formateurs et d'évaluateurs pour ces programmes de compétences et ces lieux de formation.

Les actions et décisions de NFVF engagent légalement non seulement le gouvernement national, mais provinciaux, l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel, les fournisseurs de formation, et les relations avec les gouvernements étrangers ou les institutions internationales. La NFVF semble soucieuse à la fois de développement humain et de croissance, deux domaines qui ne pourraient être considérés séparément dès lors que le développement du capital humain engage non seulement la mise à jour du niveau de qualifications et l'accueil de nouvelles compétences, mais aussi la productivité et la compétitivité des entreprises et des organismes.

En adhérant à un cadre de formation qui augmente l'accès des populations défavorisées et favorise la création d'emplois – suivant les termes de la National Skills Development Strategy –, la NFVF souhaiterait fournir l'environnement permettant cette croissance et ce développement. Les offres de formation seront coordonnées à travers la collaboration entre la NFVF et la MAPPP SETA. Par ailleurs, il est envisagé qu'une structure séparée soit mise en place, sous les auspices et le financement du National Skills Fund, pour le développement de compétences dans le domaine des médias et de l'audiovisuel. Toutes les questions liées au développement de compétence seraient coordonnées par cette nouvelle structure en collaboration avec la NFVF.

Les champs de compétences qui ont pu être identifiés par la NFVF comme devant être prioritairement développés sont ceux de la production (compétences commerciales et en rapport avec le financement du film), de l'écriture de scénario et le montage, de la production (management et comptabilité), de la post-production, du marketing et la distribution, du développement d'entreprises (direction d'entreprise et compagnie de développement), des nouvelles technologies, et du droit audiovisuel (Entertainment Law).

Finalement, on peut indiquer ici que les financements dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation existent sous la forme de bourses (pour des formations à temps-plein ou partiel), des financements d'études supérieures du niveau Master (Scholarships), des financements d'apprentissages ou d'assistanats (Mentorships / Internships), et surtout, car il s'agit là du domaine prioritaire, d'institutions ou de fournisseurs de programmes d'enseignement et de formation. Les critères d'évaluation sont ceux déterminés par les domaines prioritaires d'actions, ceux mentionnés dans les objectifs de la NFVF, et ceux en rapport avec le développement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel d'Afrique du Sud. Les évaluations ont lieu de juillet à octobre pour les bourses ; il n'y a pas de dates limites pour les institutions (évaluations permanentes ou liées aux suivis des dossiers).⁷

Conclusion

A travers l'exemple de la NFVF, la recherche d'un modèle de formation au cinéma et à l'audiovisuel – qui serait potentiellement adaptable à des besoins au niveau continental voire global – semble être clairement considérée par le gouvernement sud-africain comme nécessaire. Même si les transformations et la transition démocratique se produisent à un rythme relativement lent, ce qui a pu être réalisé depuis une dizaine d'année dans ce pays ne peut que susciter l'admiration quand on garde en mémoire le demi-siècle qui a pu s'écouler sous le joug du régime d'apartheid. Par ailleurs, il conviendrait de rendre compte de quelques autres problèmes discutés au niveau national, tels que l'élargissement du champ de compétences de la NFVF (le fait que son action ne devrait pas être limitée au film et à la vidéo), l'adoption d'une charte des valeurs (Value Charter) comme modèle pour le développement sectoriel, l'établissement d'une fédération, intégrant les structures existantes, dans laquelle la NFVF devrait seulement jouer le rôle de facilitateur principal, l'établissement d'un bilan plus complet pour la période 2001 à 2005 (comme cela avait été fait jusqu'en 2001), et la synchronisation des actions de la NFVF avec les cycles fiscaux de cinq ans mis en place par le gouvernement.

On sait aussi que les relations entre le gouvernement sud-africain, dont la NFVF est une émanation, et les médias en général ne sont pas simples et sans conflits. Dernièrement, Reporter Sans Frontières a pu ainsi appeler au rejet d'un projet appelé Film and Publications Amendment Bill 2006 car il constituerait un moyen « *légalisant la censure des médias écrits et audiovisuels* ». Reporter Sans Frontières s'associait à des organisations telles que le South African National Editors' Forum (Sanef), le Media Institute of Southern Africa-South Africa (MISA-SA) et le Freedom of Expression Institute (FXI). Le Film and Publications Act de 1996, qui régule actuellement les lieux de distribution des oeuvres écrites et audiovisuelles et les catégories de public auxquelles elles sont destinées, comporte une clause d'exemption des médias. Cette clause serait supprimée par l'amendement proposé par le ministère de l'Intérieur, ouvrant ainsi la voie à la possible censure de la presse écrite et des médias audiovisuels par le Film and Publications Board. La nouvelle loi comprendrait des exemptions pour certains médias, ce qui reviendrait à les soumettre à un système d'autorisation préalable auprès de cet organisme. Or, les médias sud-africains sont déjà

régulés par l'Independent Communications Authority of South Africa (Icasa). Le médiateur vise par ailleurs à la déontologie de la presse écrite et la Broadcasting Complaints Commission à celle de l'audiovisuel. La loi vise notamment à censurer les contenus abusifs, définis par la section 16 (2) : « comportement sexuel », « propagande en faveur de la guerre », « incitation à la violence » et « appel à la haine raciale ». Cette proposition de loi est actuellement en débat devant une commission parlementaire, avant d'être soumise au Parlement qui pourra la voter ou la rejeter.

Notes

1. On pourra renvoyer, pour plus de détails, aux livres de Johan Blignaut et Martin P. Botha, (dir.), *Movies Moguls Mavericks: South African cinema 1979-1991*, Showdata, Cape Town, 1992. Keyan G. Tomaselli, *The cinema of apartheid: race and class in South African film*, Smyrna Lake View Press, New York / Chicago, 1988. Peter Davis, *In Darkest Hollywood: Exploring the jungles of cinema's South Africa*, Ravan, Randburg, 1996. Thelma Gutsche, *The history and social significance of motion pictures in South Africa, 1895-1940*, Howard Timmins, Cape Town, 1972. Dans la conclusion de leur article intitulé « Le cinéma en Afrique du Sud après l'apartheid. La restructuration d'une industrie », *CinémAction* no 106, S.Lelievre (ed), Paris, Corlet / Télérama, 2003, pp.292-300, Keyan Tomaselli et Arnold Shepperson rappelle le rôle centrale de l'enseignement et de la formation, y compris dans un pays disposant d'une industrie relativement « établie » et même si cette industrie est actuellement, nécessairement, dans une période de restructuration.

2. Department of Art, Culture, Science and Technology, Republic of South Africa, *White Paper on Arts, Culture and Heritage*, http://www.dac.gov.za/white_paper.htm

3. Republic of South Africa / Government Gazette, *Act no 73 of 1997: National Film and Video Foundation Act*, 3 December 1997

4. Cf. le site Internet de la NFVF, <http://www.nfvf.co.za/>

5. 1 rand équivalant à environ 0,12 Euro

6. On pourrait faire référence ici à notre participation au programme de recherche intitulé *Semiotics of the Encounter* (University of KwaZulu-Natal, 2001-2003), pour lequel des liens était clairement établis avec le secteur de l'audiovisuel (incluant la publicité) et le secteur du tourisme.

7 Exemple de programmes de formation financés en 2004 et 2005 : 1) Audiovisual Entrepreneur of Africa (AEVA), 2) Script Development and Training (Sediba), 3) Screenwriters Laboratory (Scrawl), 4) South African Scriptwriters' Association Beginners Scriptwriting programme (Saswa). Exemples de programmes de développement (en partenariat avec d'autres institutions ou organisations) : 1) SABC1/Binger Institute/DOC - "Project 10" (2003/2004); 2) Flowers of the Revolution with DOC and NEMISA ; 3) DV8 ; MNET - New Directions; 4) VUKA Awards -Multichoice Africa and DoL (Skills Development Programme).

Le nombre de financements par provinces au 31 mars 2005 : 3 dans l'Eastern Cape (84 000 rands), 2 dans le Free State (46 600 rands), 44 dans le Gauteng (1 157 450 rands), 3 dans le KwaZulu-Natal (84 000 rands), 2 dans le Limpopo (51 000 rands), 5 dans le Mpumalanga (102 120 rands), 0 dans le Northern Cape, 2 dans le North West (46 600 rands), 21 dans le Western Cape (539 400 rands).

Le nombre de financements par provinces du 31 mars 2001 au 31 mars 2005 : 7 dans l'Eastern Cape (168 600 rands), 9 dans le Free State (171 200 rands), 145 dans le Gauteng (3 389 755 rands), 9 dans le KwaZulu-Natal (257 440 rands), 7 dans le Limpopo (140 900 rands), 9 dans le Mpumalanga (173 952 rands), 0 dans le Northern Cape, 3 dans le North West (61 400 rands), 38 dans le Western Cape (901 935 rands).

La répartition de ces différents financements de la NFVF de 2001 à 2005 : 1) les bourses représentent 6% (5 265 182 rands) du budget global ; 2) la formation 10% (8 821 629 rands) ; 3) le développement 34 % (30 370 045 rands) ; 4) la production 39% (35 296 294 rands) ; 5) le marketing 12% (10 462 620 rands). Le budget total s'élevant à 90 216 170 rands. La répartition géographique ou par Provinces de ce budget total se faisant comme suit : Western Cape, 179 financements soit 42% du budget ; Gauteng, 163 financements soit 38% du budget ; Limpopo, 18 financements soit 4% du budget ; Mpumalanga, 16 financements soit 4% du budget ; Eastern Cape, 13 financements soit 3% du budget ; North West, 12 financements soit 3% du budget ; KwaZulu-Natal, 11 financements soit 3% du budget ; Free State, 9 financements soit 2% du budget ; Northern Cape, 5 financements soit 1% du budget.